

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ÉMERAINVILLE

Date convocation : 21 mars 2024	L'an deux mille vingt-quatre le trois avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Alain KELYOR, Maire.
Date affichage : 21 mars 2024	ÉTAIENT PRÉSENTS :
Nombre de conseillers en exercice : 29	Alain KELYOR Michelle FABRIGAT Pierre PARIZIA Andrée BOTTASSO Denis LEVRON Monique MAAH Alain LAFLEUR Jean-Luc BITBOL Henri COVIN Michèle POURCEL Claude MOREL
Présents : 23	Malek IKHENACHE Frédéricque ROBERT Karin BRESSON Ronan HASCOET Élodie TOMAS Hanane ANNOQRI – arrivée à 19h04 Martine STOCKER Guillaume COURTOIS Ghislaine FAVORY Aurélie TOUCHARD Jacques HULEUX Denis ROBINET
Votants : 28	ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : Danielle BUTUL par Michèle FABRIGAT Jacques MATE par Jean Luc BITBOL Christophe PIRRONI par Monique MAAH Bernard LE MEUR par Martine STOCKER Christophe QUINION par Ghislaine FAVORY
	ÉTAIENT ABSENTS: Angélique DIVOUX
	INVITÉS : Laurent PAILLAS – Mélanie LE BARBENCHON Julien BOUSSANGE – Caroline CARDOT Karen RENONCOURT - Salomon RAMJATTAN PASTEL
	Formant la majorité des membres en exercice.
	Madame Monique MAAH est désignée secrétaire de séance.
	Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

2024.04.29 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

NOTE DE SYNTHÈSE :

Le projet de Budget Primitif 2024 s'inscrit dans le cycle budgétaire annuel :

- Rapport d'orientations budgétaires dans les 8 semaines qui précèdent le vote du budget primitif ;
- Approbation du Compte Administratif N-1 ;
- Vote du Budget Primitif (BP).

Le budget primitif 2024 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année.

Les documents budgétaires remis à l'ensemble des membres du Conseil Municipal répondent aux exigences du cadre légal des instructions budgétaires et comptables M 57.

Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité et équilibre. Il doit être voté avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année du renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'Etat dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget.

Le compte administratif et le compte de gestion 2023 ayant été arrêtés à la date du vote du budget, le Budget Primitif 2024 est présenté avec la reprise des résultats de l'exercice 2023 :

- Un solde d'exécution (**déficit**) de la section d'investissement de 909 634,61 €, qui après prise en compte des restes à réaliser (185 975,60 € en dépenses et 1 004 296,50 € en recettes), s'élève à 91 313,71 € ;
- Un résultat (**excédent**) de la section de fonctionnement de 945 731,00 €.

L'affectation des résultats de l'exercice 2023 a été décidée de la façon suivante :

Article 1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	91 313,71 €
Article R002	Résultat de fonctionnement reporté	854 417,29 €
Article D001	Solde d'exécution de la section d'investissement	909 634,61 €

Le budget primitif 2024, comme toutes les autres catégories de collectivités territoriales, est structuré en 2 sections :

- Une section de fonctionnement dans laquelle sont englobées toutes les dépenses et recettes rattachées à la gestion courante de la ville ;
- Une section d'investissement qui retrace en dépenses les mouvements budgétaires qui ont un impact sur le patrimoine de la collectivité, et en recettes les dotations ainsi que les subventions et les emprunts.

En application de l'article 107 de la loi NOTRe modifiant les articles L.2313-1, L.3313-1, L.4313-1 du CGCT relatif à la publicité des budgets et des comptes, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au budget primitif.

Parallèlement, l'adoption du référentiel M57 permet un assouplissement des règles budgétaires notamment en matière de fongibilité des crédits. L'article L.5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales définit que dans une limite fixée à l'occasion du vote du budget et ne pouvant dépasser 7,5% des dépenses réelles de chaque section, l'assemblée délibérante peut déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, l'assemblée délibérante est informée de ces mouvements de crédits lors de sa

CHARGE Monsieur le Maire et Monsieur le Responsable du Service de Gestion Comptable, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote à la majorité,

8 voix contre (M. STOCKER + POUVOIR – G. FAVORY + POUVOIR – G. COURTOIS –A. TOUCHARD – J. HULEUX – D. ROBINET)

Pour extrait conforme au registre des délibérations, en mairie, le 4 avril 2024.

Le Maire,



Alain KELYOR



La secrétaire de séance,



Monique MAAH

Cette délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de MELUN ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet.

La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer ou à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance respectivement de un et deux mois pour saisir le tribunal.

REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2024

Application agréée E-legalite.com

plus proche séance.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2311-1, L.2312-1 et suivants, et l'article L.5217-10-6 et R.2321-1 ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M 57 applicable au budget principal ;

CONSIDERANT la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires, qui s'est déroulé lors de la séance du Conseil Municipal du 26 février 2024 ;

CONSIDERANT le projet de Budget Primitif de la Commune pour 2024 ;

CONSIDERANT l'avis de la Commission des Finances du 20 mars 2024 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

APPROUVE le Budget Primitif de la Commune pour l'exercice 2024, qui se décompose ainsi :

Section Investissement :

Dépenses	6 518 303,00 €
Recettes	6 518 303,00 €

Section Fonctionnement :

Dépenses	14 108 369,00 €
Recettes	14 108 369,00 €

BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2024				
LIBELLES	DEPENSES		RECETTES	
SECTION D'INVESTISSEMENT	<i>Crédits ouverts</i>	5 422 692,79	<i>Crédits ouverts</i>	5 422 692,79
	<i>Restes à Réaliser</i>	185 975,60	<i>Restes à Réaliser</i>	1 004 296,50
	<i>D001 - Déficit d'exécution de la section d'investissement</i>	909 634,61	<i>1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé</i>	91 313,71
	SOUS-TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	6 518 303,00	SOUS-TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	6 518 303,00
SECTION D'INVESTISSEMENT	<i>Crédits ouverts</i>	14 108 369,00	<i>Crédits ouverts</i>	13 253 951,71
			<i>R002 - Résultat de fonctionnement reporté</i>	854 417,29
	SOUS-TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	14 108 369,00	SOUS-TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	14 108 369,00
TOTAL BUDGET PRIMITIF 2024	20 626 672,00		20 626 672,00	

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section, dans le cadre de la fongibilité des crédits ;

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune : EMERAINVILLE (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21770169700013

POSTE COMPTABLE : SERVICE GESTION COMPTABLE DE CHELLES

M. 57

Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : VILLE (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	28
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	29
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	30
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	31
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	33
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	36
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	41

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	44
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	45
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	50
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	51
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	52

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	54
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	55
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	56
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	57
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	58
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	59
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	60
B9 - Etat du personnel	61
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	65
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	66
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	67
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	68
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	70
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	71

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2024

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation. Elle sera disponible sur le site Internet de notre commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'Etat dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le Maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget primitif 2024 sera soumis à l'approbation du conseil municipal du 03 avril 2024. Il pourra être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux. Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 26 février 2024. Il a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants,
- De contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt,
- De mobiliser des subventions auprès des divers organismes financeurs (Etat, Région Ile-de-France, Département de Seine-et-Marne, Caisse d'Allocations Familiales) chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement) incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I / LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des divers services communaux.

Pour notre commune :

- Les recettes de fonctionnement correspondent principalement aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, centres de loisirs, activités sportives et culturelles, crèches...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat (dotations globale de fonctionnement et de solidarité urbaine) et aux diverses subventions attribuées dans le cadre de notre politique contractuelle avec la CAF et le Conseil Départemental de Seine-et-Marne.

- Les recettes de fonctionnement espérées pour l'année 2024 représentent 13 253 951,71 € auxquelles il convient d'ajouter 854 417,29 € de report d'excédent 2023, soit un montant total de 14 108 369,00 €.
- Les dépenses de fonctionnement sont constituées par l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, la participation aux repas dans les écoles et les crèches, les achats de matières premières et de fournitures, les différentes prestations des services effectuées, les subventions versées aux associations, les rémunérations et indemnités du personnel municipal et des élus et les intérêts des emprunts à payer.
- Les dépenses de personnel représentent 50,38% des dépenses totales prévues au budget de fonctionnement de la ville. Il est à noter que la Commune verse un 13^{ème} mois ainsi qu'une prime de vacances qui s'élèvent à 344 379 €. Sans ceux-ci les salaires représenteraient 47,94% des dépenses totales de fonctionnement.
- Les dépenses réelles de fonctionnement 2024 s'élèvent à 12 553 369,00 €.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constituera l'autofinancement, ce qui représentera la capacité de la ville à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un nouvel emprunt.

Il existe trois principaux types de recettes pour une ville :

○ **La fiscalité locale (chapitre 73) :**

➤ Les contributions directes perçues par la Commune :

Montant réalisé en 2023 : 7 266 814 €,

Montant budgété pour 2024 : 7 395 850 € (revalorisation des bases par l'Etat à hauteur de 3,9%).

➤ Les attributions de compensation de la Communauté d'Agglomération Paris – Vallée de la Marne :

Montant réalisé en 2023 : 1 982 388,72 €,

Montant budgété en 2024 : 1 982 388,00 €.

○ **Les dotations et participations (chapitre 74)**

➤ Les dotations de l'Etat :

Ces dernières années, les aides de l'Etat sont en constante diminution faisant mécaniquement beaucoup baisser les recettes de fonctionnement des communes. Une très légère hausse de 1 221 euros a pu être constatée en 2023 pour la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

A titre d'exemple, on peut observer l'évolution du montant de la DGF, principale dotation versée par l'Etat aux communes sur les dix dernières années :

2014 : 1 707 137€	2015 : 1 436 387€	2016 : 1 167 463€	2017 : 980 445€	2018 : 949 735€
2019 : 911 283€	2020 : 866 952€	2021 : 827 598€	2022 : 773 710€	2023 : 774 931€

➤ Les participations de la Caisse d'Allocations Familiales :

Montant réalisé en 2023 : 695 820,44€

Montant budgété en 2024 : 727 550,00€

○ **Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (chapitre 70)**

Ces recettes correspondent aux facturations périscolaires, activités pour les jeunes, redevance d'occupation du domaine public...

Montant réalisé en 2023 : 631 820,97€

Montant espéré en 2024 : 670 100,00€

2) Les principales dépenses et recettes de la section

FONCTIONNEMENT DEPENSES			FONCTIONNEMENT RECETTES		
CHAPITRE	Libellé	Budget	CHAPITRE	Libellé	Budget
CHAPITRE 011	Charges générales	4 839 121,00	CHAPITRE 013	Atténuation de charges	16 000,00
CHAPITRE 012	Charges du personnel	7 107 925,00	CHAPITRE 70	Produits	670 100,00
CHAPITRE 014	Atténuation de produits	70 000,00	CHAPITRE 73	Impôts et taxes	9 879 738,00
CHAPITRE 042	Dotations amortissements	1 060 000,00	CHAPITRE 74	Dotations participations	1 878 258,00
CHAPITRE 65	Autres charges	362 512,00	CHAPITRE 75	Autres produits	731 605,00
CHAPITRE 66	Charges financières	173 111,00	CHAPITRE 76	Produits financiers	50,71
CHAPITRE 67	Charges exceptionnelles	700,00	CHAPITRE 78	Reprises de provisions	25 000,00
CHAPITRE 68	Provisions	95 000,00	CHAPITRE 042	Quote part des subv.	53 200,00
CHAPITRE 023	Virt à la section d'invest.	400 000,00	CHAPITRE 002	Excédent de fonct.	854 417,29
		14 108 369,00			14 108 369,00

3) La fiscalité

Il a été décidé de ne pas augmenter les taux de fiscalité en 2024. Il est à noter que depuis 2021 la taxe sur le foncier bâti intègre le taux du département de 18% qui est reversé à la commune, en compensation de la taxe d'habitation qui a disparu.

Les taux des impôts locaux votés par la Commune sont les suivants pour 2024 :

- Taxe foncière sur le bâti : 46,27 % + 18,00 % = 64,27 %.
- Taxe foncière sur le non bâti : 53,93 %.
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 9,90 %.

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 7 395 850,00€

4) Les dotations de l'Etat

Le montant des dotations attendues de l'Etat n'est pas encore connu à la date du vote du budget. Elles ont été estimées à 770 000,00 € pour 2024.

II / LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- En recettes : deux types de recettes coexistent, les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la création d'un city stade, la réfection de la toiture du gymnase Jacques Anquetil, la mise aux normes de la Halte-Garderie,...).

REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-077-217701697-20240403-20240429-DE

2) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

INVESTISSEMENT DEPENSES			INVESTISSEMENT RECETTES		
CHAPITRE	Libellé	Budget	CHAPITRE	Libellé	Budget
CHAPITRE 040	Op. de transfert	53 200,00	CHAPITRE 024	Prod. cessions d'immo.	6 000,00
CHAPITRE 041	Opérations patrimoniales	0,00	CHAPITRE 040	Op. de transfert	1 060 000,00
CHAPITRE 16	Emprunts et dettes assimilées	764 712,79	CHAPITRE 10	Dotations, fonds divers	440 000,00
CHAPITRE 20	Immobilisation incorporelles	231 218,00	CHAPITRE 13	Subventions d'invest.	939 323,25
CHAPITRE 21	Immobilisations corporelles	4 273 562,00	CHAPITRE 16	Emprunts et dettes ass.	2 577 369,54
CHAPITRE 23	Immobilisations en cours	100 000,00	CHAPITRE 1068	Excédents de fonct.	91 313,71
CHAPITRE 001	Déficit d'investissement	909 634,61	CHAPITRE 021	Virt de la section fonct.	400 000,00
RAR	Restes à réaliser	185 975,60	RAR	Restes à réaliser	1 004 296,50
		6 518 303,00			6 518 303,00

3) Les principaux projets de l'année 2024

Le budget primitif 2024 prévoit les principaux projets d'investissement suivants :

- Réfection des toitures des équipements sportifs (dossier de subvention en cours),
- Transformation de la halte-garderie en petite crèche avec augmentation de la capacité d'accueil (dossiers de subvention en cours),
- 2^{ème} tranche pour la rénovation du parc de luminaires d'éclairage public avec remplacement en LED et installation de modules de gradation d'intensité lumineuse (dossiers de subvention en cours),
- Construction d'un city stade à Malnoue (dossier de subvention en cours),
- Travaux de voirie,
- Réfection de la cours d'école du GS Mare l'Embûche,
- Acquisition d'un véhicule pour la Police Municipale (subventions accordées),
- Travaux de vidéoprotection (subventions accordées).

4) Les subventions d'investissement prévues

- De l'Etat : 94 183,00€
- De la Région : 87 095,00€
- Du Département : 501 020,25€
- Autres : 255 025,00€

III / LES DONNEES SYNTHETIQUES DU BUDGET RECAPITULATION

1) Synthèse du budget 2024

Recettes et dépenses d'investissement réparties comme suit :

Dépenses : montants reportés 2023	:	185 975,60€
Déficit d'investissement reporté	:	909 634,61€
nouveaux crédits	:	5 422 692,79€
TOTAL	:	6 518 303,00€

Excédent de fonctionnement reporté	:	91 313,71€
Recettes : montants reportés 2023	:	1 004 296,50€
Amortissements	:	1 060 000,00€
Virement de la section de fonctionnement	:	400 000,00€
nouveaux crédits	:	3 962 692,79€
TOTAL	:	6 518 303,00€

Recettes et dépenses de **fonctionnement** réparties comme suit :

- Dépenses	:	14 108 369,00€
- Recettes	:	14 108 369,00€

2) Principaux ratios

	2021	2022	2023
DGF / population	107,20	100,60	100,65
Dépenses d'équipement brut/population	537,23	334,35	269,76
Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 334,22	1 437,73	1 486,91
Encours de dette/population	1 065,72	1 033,10	986,46
Population	7 720	7 691	7 699
Produit des impositions directes/population	751,13	780,53	944,44
Recettes réelles de fonctionnement/population	1 485,56	1 548,65	1 722,92

3) Etat de la dette

Au 1^{er} janvier 2024 la dette s'élève à : 7 594 741,25€ avec 26 emprunts

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L 5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-077-217701697-20240403-20240429-DE

EMERAINVILLE - VILLE - BP - 2024

I – INFORMATIONS GENERALES	J
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale	7634

Informations fiscales (N-2)	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	9 624 259

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 644,40
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	1 686,42
3	Dépenses d'équipement brut / population	627,56
4	Encours de dette / population (2) (3)	994,86
5	DGF / population	100,86
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	56,63 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des Informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios « appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES
MODALITES DE VOTE DU BUDGET
I
B

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
 - sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
 - avec (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7,5 %
- Investissement : 7,5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article »

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N° ... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;

- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;

- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

EMERAINVILLE - VILLE - BP - 2024

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)	C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	15 433 902,75	15 507 769,42	-42 101,68	A1 31 764,99
Investissement	2 887 624,78	2 147 344,39 (3)	-169 354,22	A2 -909 634,61
Fonctionnement	12 546 277,97	13 364 756,43 (4)	127 252,54	A3 945 731,00

	RESTES A REALISER N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde (B)	
TOTAL des RAR	I + II 185 975,60	III + IV 1 004 296,50	B1	818 320,90
Investissement	I 185 975,60	III 1 004 296,50	B2	818 320,90
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	850 085,89
Investissement	A2 + B2	-91 313,71
Fonctionnement	A3 + B3	945 731,00

- (1) Être à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.
(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.
(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 185 975,60
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	20 585,22
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	165 390,38
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2024.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 1 004 296,50
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	604 296,50
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	400 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

EMERAINVILLE - VILLE - BP - 2024

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		II A	
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	DEPENSES 5 422 692,79	RECETTES 5 514 006,50
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	185 975,60	1 004 296,50
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 909 634,61	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	6 518 303,00	6 518 303,00
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	DEPENSES 14 108 369,00	RECETTES 13 253 951,71
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 854 417,29
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	14 108 369,00	14 108 369,00
	TOTAL DU BUDGET (4)	20 626 672,00	20 626 672,00

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

EMERAINVILLE - VILLE - BP - 2024

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
PRESENTATION DES AP VOTEES		B1	
AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libelle		
TOTAL			0,00
« AP de dépenses imprévues » (2)		020	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		JJ	
PRESENTATION DES AE VOTEES		B2	
Numéro	AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)	Chapitre(s)	Montant
	Libellé		
TOTAL			0,00
« AE de dépenses imprévues » (2)		022	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	323 775,00	20 585,22	231 218,00	231 218,00	251 803,22
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	3 527 400,00	165 390,38	4 273 562,00	4 273 562,00	4 438 952,38
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	580 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
Total des dépenses d'équipement		4 431 175,00	185 975,60	4 604 780,00	4 604 780,00	4 790 755,60
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	761 612,34	0,00	764 712,79	764 712,79	764 712,79
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		761 612,34	0,00	764 712,79	764 712,79	764 712,79
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		5 192 787,34	185 975,60	5 369 492,79	5 369 492,79	5 555 468,39

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	52 274,50		53 200,00	53 200,00	53 200,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		52 274,50		53 200,00	53 200,00	53 200,00

TOTAL	5 245 061,84	185 975,60	5 422 692,79	5 422 692,79	5 608 668,39
--------------	---------------------	-------------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	909 634,61
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 518 303,00
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	650 990,00	0,00	939 323,25	939 323,25	939 323,25
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	2 683 871,84	400 000,00	2 573 769,54	2 573 769,54	2 973 769,54
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		3 334 861,84	400 000,00	3 513 092,79	3 513 092,79	3 913 092,79
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	450 000,00	0,00	440 000,00	440 000,00	440 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	310 140,16	0,00	91 313,71	91 313,71	91 313,71
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	3 600,00	0,00	3 600,00	3 600,00	3 600,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	463 000,00	604 296,50	6 000,00	6 000,00	610 296,50
Total des recettes financières		1 226 740,16	604 296,50	540 913,71	540 913,71	1 145 210,21
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		4 561 602,00	1 004 296,50	4 054 006,50	4 054 006,50	5 058 303,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		400 000,00	400 000,00	400 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	1 003 600,00		1 060 000,00	1 060 000,00	1 060 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 003 600,00		1 460 000,00	1 460 000,00	1 460 000,00

TOTAL	5 565 202,00	1 004 296,50	5 514 006,50	5 514 006,50	6 518 303,00
--------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 518 303,00
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)**

1 406 800,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et

réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	4 618 481,00	0,00	4 839 121,00	4 839 121,00	4 839 121,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	6 839 192,00	0,00	7 107 925,00	7 107 925,00	7 107 925,00
014	Atténuations de produits	55 000,00	0,00	70 000,00	70 000,00	70 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	300 118,00	0,00	362 512,00	362 512,00	362 512,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		11 812 791,00	0,00	12 379 558,00	12 379 558,00	12 379 558,00
66	Charges financières	137 210,00	0,00	173 111,00	173 111,00	173 111,00
67	Charges spécifiques (3)	1 200,00	0,00	700,00	700,00	700,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	75 000,00		95 000,00	95 000,00	95 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		12 026 201,00	0,00	12 648 369,00	12 648 369,00	12 648 369,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		400 000,00	400 000,00	400 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	1 003 600,00		1 060 000,00	1 060 000,00	1 060 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 003 600,00		1 460 000,00	1 460 000,00	1 460 000,00

TOTAL	13 029 801,00	0,00	14 108 369,00	14 108 369,00	14 108 369,00
--------------	----------------------	-------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	14 108 369,00
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	45 000,00	0,00	16 000,00	16 000,00	16 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	560 150,00	0,00	670 100,00	670 100,00	670 100,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	1 982 380,00	0,00	1 982 388,00	1 982 388,00	1 982 388,00
731	Fiscalité locale	7 809 500,00	0,00	7 897 350,00	7 897 350,00	7 897 350,00
74	Dotations et participations (3)	1 968 612,00	0,00	1 878 258,00	1 878 258,00	1 878 258,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	618 105,00	0,00	731 605,00	731 605,00	731 605,00
Total des recettes de gestion courante		12 983 747,00	0,00	13 175 701,00	13 175 701,00	13 175 701,00
76	Produits financiers	26,96	0,00	50,71	50,71	50,71
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	46 800,00		25 000,00	25 000,00	25 000,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		13 030 573,96	0,00	13 200 751,71	13 200 751,71	13 200 751,71

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	52 274,50		53 200,00	53 200,00	53 200,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		52 274,50		53 200,00	53 200,00	53 200,00

TOTAL	13 082 848,46	0,00	13 253 951,71	13 253 951,71	13 253 951,71
--------------	----------------------	-------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	854 417,29
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	14 108 369,00
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	1 406 800,00
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	53 200,00	53 200,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	764 712,79	0,00	764 712,79
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	251 803,22	0,00	251 803,22
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	4 438 952,38	0,00	4 438 952,38
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	100 000,00	0,00	100 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		5 555 468,39	53 200,00	5 608 668,39

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	909 634,61
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 518 303,00
---	---------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	4 839 121,00		4 839 121,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	7 107 925,00		7 107 925,00
014	Atténuations de produits	70 000,00		70 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	362 512,00	0,00	362 512,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	173 111,00	0,00	173 111,00
67	Charges spécifiques (9)	700,00	0,00	700,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	95 000,00	1 060 000,00	1 155 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		400 000,00	400 000,00
Dépenses de fonctionnement – Total		12 648 369,00	1 460 000,00	14 108 369,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	14 108 369,00
--	----------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

EMERAINVILLE - VILLE - BP - 2024

- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	440 000,00	0,00	440 000,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	939 323,25	0,00	939 323,25
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	2 977 369,54	0,00	2 977 369,54
18	Cpte de liaison affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		1 060 000,00	1 060 000,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		400 000,00	400 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	610 296,50		610 296,50
Recettes d'investissement – Total		4 966 989,29	1 460 000,00	6 426 989,29

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

0,00

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT

91 313,71

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

6 518 303,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	16 000,00		16 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	670 100,00		670 100,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	1 982 388,00		1 982 388,00
731	Fiscalité locale	7 897 350,00		7 897 350,00
74	Dotations et participations (8)	1 878 258,00		1 878 258,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	731 605,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	50,71	0,00	50,71
77	Produits spécifiques (8)	0,00	53 200,00	53 200,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	25 000,00	0,00	25 000,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		13 200 751,71	53 200,00	13 253 951,71

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

854 417,29

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

14 108 369,00

EMERAINVILLE - VILLE - BP - 2024

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

EMERAINVILLE - VILLE - BP - 2024

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE - DEPENSES - AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	A

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
TOTAL		5 245 061,84	185 975,60	0,00	5 422 692,79	5 422 692,79	0,00	5 422 692,79	5 608 668,39
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	323 775,00	20 585,22	0,00	231 218,00	231 218,00	0,00	231 218,00	251 803,22
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	3 527 400,00	165 390,38	0,00	4 273 562,00	4 273 562,00	0,00	4 273 562,00	4 438 952,38
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	580 000,00	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		4 431 175,00	185 975,60	0,00	4 604 780,00	4 604 780,00	0,00	4 604 780,00	4 790 755,60
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	761 612,34	0,00		764 712,79	764 712,79		764 712,79	764 712,79
18	Cpte de liaison : affectation (BA,règle)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00		0,00		0,00	0,00
Total des dépenses financières		761 612,34	0,00	0,00	764 712,79	764 712,79	0,00	764 712,79	764 712,79
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		5 192 787,34	185 975,60	0,00	5 369 492,79	5 369 492,79	0,00	5 369 492,79	5 555 468,39
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	52 274,50			53 200,00	53 200,00		53 200,00	53 200,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		52 274,50			53 200,00	53 200,00		53 200,00	53 200,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)	909 634,61
---	-------------------

Total des dépenses d'investissement cumulées	6 518 303,00
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

EMERAINVILLE - VILLE - BP - 2024

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

EMERAINVILLE - VILLE - BP - 2024

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RECETTES			TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	
TOTAL		5 255 061,84	1 004 296,50	5 422 692,79	5 422 692,79	6 426 989,29
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	650 990,00	0,00	939 323,25	939 323,25	939 323,25
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	2 683 871,84	400 000,00	2 573 769,54	2 573 769,54	2 973 769,54
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		3 334 861,84	400 000,00	3 513 092,79	3 513 092,79	3 913 092,79
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	450 000,00	0,00	440 000,00	440 000,00	440 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	3 600,00	0,00	3 600,00	3 600,00	3 600,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	463 000,00	604 296,50	6 000,00	6 000,00	610 296,50
Total des recettes financières		916 600,00	604 296,50	449 600,00	449 600,00	1 053 896,50
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		4 251 461,84	1 004 296,50	3 962 692,79	3 962 692,79	4 966 989,29
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		400 000,00	400 000,00	400 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	1 003 600,00		1 060 000,00	1 060 000,00	1 060 000,00
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		1 003 600,00		1 460 000,00	1 460 000,00	1 460 000,00
R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)						0,00
Affectation au compte 1068 (8)						91 313,71
Total des recettes d'investissement cumulées						6 518 303,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

EMERAINVILLE - VILLE - BP - 2024

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III - VOTE DU BUDGET								III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE								A1
Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I			II			III = I + II
TOTAL	5 245 061,84	185 975,60	0,00	5 422 692,79	5 422 692,79	0,00	5 422 692,79	5 608 668,39
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	323 775,00	20 585,22	0,00	231 218,00	231 218,00	0,00	231 218,00
202	Frais réalisation documents urbanisme	46 110,00	0,00		33 418,00	33 418,00	0,00	33 418,00
2031	Frais d'études	76 665,00	20 585,22		54 200,00	54 200,00	0,00	74 785,22
2033	Frais d'insertion	1 000,00	0,00		3 600,00	3 600,00	0,00	3 600,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00		140 000,00	140 000,00	0,00	140 000,00
2088	Autres immobilisations incorporelles	200 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	3 527 400,00	165 390,38	0,00	4 273 562,00	4 273 562,00	0,00	4 438 952,38
2111	Terrains nus	100 000,00	0,00		100 000,00	100 000,00	0,00	100 000,00
2112	Terrains de voirie	20 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00
2115	Terrains bâtis	0,00	0,00		1 500 000,00	1 500 000,00	0,00	1 500 000,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	111 400,00	0,00		200 000,00	200 000,00	0,00	200 000,00
21311	Bâtiments administratifs	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	644 100,00	0,00		235 100,00	235 100,00	0,00	235 100,00
21314	Bâtiments culturels et sportifs	0,00	0,00		372 000,00	372 000,00	0,00	372 000,00
21318	Autres bâtiments publics	3 550,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
21321	Immeubles de rapport	0,00	0,00		180 000,00	180 000,00	0,00	180 000,00
21351	Bâtiments publics	875 560,00	135 484,58		248 918,00	248 918,00	0,00	384 402,58
21352	Bâtiments privés	0,00	0,00		336 000,00	336 000,00	0,00	336 000,00
2138	Autres constructions	560 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	34 870,00	1 114,67		101 900,00	101 900,00	0,00	103 014,67
2152	Installations de voirie	30 000,00	0,00		25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00
21533	Réseaux câblés	0,00	8 987,81		0,00	0,00	0,00	8 987,81
21538	Autres réseaux	878 500,00	13 687,76		601 000,00	601 000,00	0,00	614 687,76
215738	Autre matériel et outillage de voirie	13 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	43 500,00	3 300,00		90 339,00	90 339,00	0,00	93 639,00
21821	Matériel de transport ferroviaire	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
21828	Autres matériels de transport	20 000,00	0,00		40 440,00	40 440,00	0,00	40 440,00
21831	Matériel informatique scolaire	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

EMERAINVILLE - VILLE - BP - 2024

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
21838	Autre matériel informatique	117 365,00	2 815,56		51 100,00	51 100,00	0,00	51 100,00	53 915,56
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	0,00	0,00		3 600,00	3 600,00	0,00	3 600,00	3 600,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	44 850,00	0,00		11 600,00	11 600,00	0,00	11 600,00	11 600,00
2185	Matériel de téléphonie	0,00	0,00		1 100,00	1 100,00	0,00	1 100,00	1 100,00
2188	Autres immobilisations corporelles	30 705,00	0,00		155 465,00	155 465,00	0,00	155 465,00	155 465,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	580 000,00	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00
2313	Constructions	580 000,00	0,00		100 000,00	100 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		4 431 175,00	185 975,60	0,00	4 604 780,00	4 604 780,00	0,00	4 604 780,00	4 790 755,60
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	761 612,34	0,00		764 712,79	764 712,79		764 712,79	764 712,79
1641	Emprunts en euros	746 200,00	0,00		750 000,00	750 000,00		750 000,00	750 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	4 300,00	0,00		3 600,00	3 600,00		3 600,00	3 600,00
16818	Emprunts - Autres prêteurs	11 112,34	0,00		11 112,79	11 112,79		11 112,79	11 112,79
18	Cpte de liaison : affectation (BA régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
261	Titres de participation	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		761 612,34	0,00	0,00	764 712,79	764 712,79	0,00	764 712,79	764 712,79
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		5 192 787,34	185 975,60	0,00	5 369 492,79	5 369 492,79	0,00	5 369 492,79	5 555 468,39
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	52 274,50			53 200,00	53 200,00		53 200,00	53 200,00

EMERAINVILLE - VILLE - BP - 2024

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
	Reprise sur autofinancement antérieur	52 274,50			53 200,00	53 200,00		53 200,00	53 200,00
13911	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	390,00			1 314,00	1 314,00		1 314,00	1 314,00
13912	Subv. transf. Régions	2 019,00			13 730,00	13 730,00		13 730,00	13 730,00
13913	Subv. transf. Départements	14 651,50			4 263,00	4 263,00		4 263,00	4 263,00
13918	Autres subventions d'équipement transf.	35 214,00			33 893,00	33 893,00		33 893,00	33 893,00
	Charges transférées (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		52 274,50			53 200,00	53 200,00		53 200,00	53 200,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

EMERAINVILLE - VILLE - BP - 2024

III - VOTE DU BUDGET						III
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE						A3
Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
TOTAL		5 255 061,84	1 004 296,50	5 422 692,79	5 422 692,79	III = I + II
		I			II	III = I + II
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	650 990,00	0,00	939 323,25	939 323,25	939 323,25
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	111 333,00	0,00	23 250,00	23 250,00	23 250,00
1312	Subv. transf. Régions	15 000,00	0,00	11 910,00	11 910,00	11 910,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00	17 761,25	17 761,25	17 761,25
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00	212 072,00	212 072,00	212 072,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	60 000,00	0,00	70 933,00	70 933,00	70 933,00
1322	Subv. non transf. Régions	218 585,00	0,00	75 185,00	75 185,00	75 185,00
1323	Subv. non transf. Départements	192 000,00	0,00	483 259,00	483 259,00	483 259,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	42 953,00	42 953,00	42 953,00
1345	Amendes radars automatiques et de police	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
13402	Dotation de soutien à l'invest local	52 072,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1348	Autres fonds non transférables	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16RA non budgétaire) (3)	2 683 871,84	400 000,00	2 573 769,54	2 573 769,54	2 973 769,54
1641	Emprunts en euros	2 683 871,84	400 000,00	2 573 769,54	2 573 769,54	2 973 769,54
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		3 334 861,84	400 000,00	3 513 092,79	3 513 092,79	3 913 092,79
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1058)	450 000,00	0,00	440 000,00	440 000,00	440 000,00
10222	FCTVA	370 000,00	0,00	350 000,00	350 000,00	350 000,00
10226	Taxe d'aménagement	80 000,00	0,00	90 000,00	90 000,00	90 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (1649, 165 et 166)	3 600,00	0,00	3 600,00	3 600,00	3 600,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	3 600,00	0,00	3 600,00	3 600,00	3 600,00
18	Cpte de liaison : affectation (RA régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	463 000,00	604 296,50	6 000,00	6 000,00	610 296,50
Total des recettes financières		916 600,00	604 296,50	449 600,00	449 600,00	1 053 896,50
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		4 251 461,84	1 004 296,50	3 962 692,79	3 962 692,79	4 966 989,29
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		400 000,00	400 000,00	400 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	1 003 600,00		1 060 000,00	1 060 000,00	1 060 000,00

EMERAINVILLE - VILLE - BP - 2024

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00		0,00	0,00	0,00
2117	Bois et forêts	0,00		0,00	0,00	0,00
2802	Frais liés à la réalisation de document	380,00		3 551,00	3 551,00	3 551,00
28031	Frais d'études	1 565,00		1 564,00	1 564,00	1 564,00
28033	Frais d'insertion	455,00		344,00	344,00	344,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	1 770,00		420,00	420,00	420,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	4 425,00		6 892,00	6 892,00	6 892,00
28128	Autres aménagements de terrains	128 380,00		135 000,00	135 000,00	135 000,00
281321	Immeubles de rapport	135 725,00		35 750,00	35 750,00	35 750,00
281328	Autres bâtiments privés	0,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00
281351	Bâtiments publics	396 230,00		210 000,00	210 000,00	210 000,00
281352	Bâtiments privés	0,00		200 000,00	200 000,00	200 000,00
2815731	Matériel roulant	19 975,00		19 728,00	19 728,00	19 728,00
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	15 930,00		10 551,00	10 551,00	10 551,00
28158	Autres inst., matériel, outill. techniques	105 465,00		119 500,00	119 500,00	119 500,00
281821	Matériel de transport ferroviaire	0,00		0,00	0,00	0,00
281828	Autres matériels de transport	40 365,00		49 800,00	49 800,00	49 800,00
281831	Matériel informatique scolaire	0,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00
281838	Autre matériel informatique	48 820,00		50 000,00	50 000,00	50 000,00
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	0,00		0,00	0,00	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	13 855,00		13 000,00	13 000,00	13 000,00
28185	Matériel de téléphonie	0,00		500,00	500,00	500,00
28188	Autres immo. corporelles	90 260,00		93 400,00	93 400,00	93 400,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		1 003 600,00		1 460 000,00	1 460 000,00	1 460 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 1844.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 182 (cf. chapitre 024 « produits des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	B

DEPENSES									
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		13 029 801,00	0,00	0,00	14 108 369,00	14 108 369,00	0,00	14 108 369,00	14 108 369,00
011	Charges à caractère général (3)	4 618 481,00	0,00	0,00	4 839 121,00	4 839 121,00	0,00	4 839 121,00	4 839 121,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	6 839 192,00	0,00		7 107 925,00	7 107 925,00		7 107 925,00	7 107 925,00
014	Atténuations de produits	55 000,00	0,00		70 000,00	70 000,00		70 000,00	70 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	300 118,00	0,00	0,00	362 512,00	362 512,00	0,00	362 512,00	362 512,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		11 812 791,00	0,00	0,00	12 379 558,00	12 379 558,00	0,00	12 379 558,00	12 379 558,00
66	Charges financières	137 210,00	0,00		173 111,00	173 111,00		173 111,00	173 111,00
67	Charges spécifiques (3)	1 200,00	0,00		700,00	700,00		700,00	700,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	75 000,00			95 000,00	95 000,00		95 000,00	95 000,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		213 410,00	0,00	0,00	268 811,00	268 811,00		268 811,00	268 811,00
Total des dépenses réelles		12 026 201,00	0,00	0,00	12 648 369,00	12 648 369,00	0,00	12 648 369,00	12 648 369,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			400 000,00	400 000,00		400 000,00	400 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	1 003 600,00			1 060 000,00	1 060 000,00		1 060 000,00	1 060 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		1 003 600,00			1 460 000,00	1 460 000,00		1 460 000,00	1 460 000,00
D002 Résultat reporté ou anticipé (5)									0,00
Total des dépenses de fonctionnement cumulées									14 108 369,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

EMERAINVILLE - VILLE - BP - 2024

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES						
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		13 082 848,46	0,00	13 253 951,71	13 253 951,71	13 253 951,71
013	Atténuations de charges (2)	45 000,00	0,00	16 000,00	16 000,00	16 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	560 150,00	0,00	670 100,00	670 100,00	670 100,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	1 982 380,00	0,00	1 982 388,00	1 982 388,00	1 982 388,00
731	Fiscalité locale	7 809 500,00	0,00	7 897 350,00	7 897 350,00	7 897 350,00
74	Dotations et participations (2)	1 958 612,00	0,00	1 878 258,00	1 878 258,00	1 878 258,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	618 105,00	0,00	731 605,00	731 605,00	731 605,00
Total des recettes de gestion des services		12 983 747,00	0,00	13 175 701,00	13 175 701,00	13 175 701,00
76	Produits financiers	26,96	0,00	50,71	50,71	50,71
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	46 800,00		25 000,00	25 000,00	25 000,00
Total des recettes financières		46 826,96	0,00	25 050,71	25 050,71	25 050,71
Total des recettes réelles		13 030 573,96	0,00	13 200 751,71	13 200 751,71	13 200 751,71
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	52 274,50		53 200,00	53 200,00	53 200,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		52 274,50		53 200,00	53 200,00	53 200,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	854 417,29
--	-------------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	14 108 369,00
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les réparations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

EMERAINVILLE - VILLE - BP - 2024

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
	TOTAL	13 029 801,00	0,00	0,00	14 108 369,00	14 108 369,00	0,00	14 108 369,00	14 108 369,00
011	Charges à caractère général (4)	4 618 481,00	0,00	0,00	4 839 121,00	4 839 121,00	0,00	4 839 121,00	4 839 121,00
6042	Achats de prestations de services	202 900,00	0,00		198 000,00	198 000,00	0,00	198 000,00	198 000,00
60611	Eau et assainissement	54 500,00	0,00		62 100,00	62 100,00	0,00	62 100,00	62 100,00
60612	Energie - Electricité	864 000,00	0,00		819 700,00	819 700,00	0,00	819 700,00	819 700,00
60621	Combustibles	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	2 100,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
60623	Alimentation	34 320,00	0,00		37 350,00	37 350,00	0,00	37 350,00	37 350,00
60628	Autres fournitures non stockées	2 342,00	0,00		2 121,00	2 121,00	0,00	2 121,00	2 121,00
60631	Fournitures d'entretien	23 150,00	0,00		23 000,00	23 000,00	0,00	23 000,00	23 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	6 200,00	0,00		4 800,00	4 800,00	0,00	4 800,00	4 800,00
60633	Fournitures de voirie	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
60636	Habillement et vêtements de travail	13 905,00	0,00		15 270,00	15 270,00	0,00	15 270,00	15 270,00
6064	Fournitures administratives	18 050,00	0,00		19 050,00	19 050,00	0,00	19 050,00	19 050,00
6067	Fournitures scolaires	13 310,00	0,00		21 810,00	21 810,00	0,00	21 810,00	21 810,00
6068	Autres matières et fournitures	144 920,00	0,00		110 019,00	110 019,00	0,00	110 019,00	110 019,00
611	Contrats de prestations de services	1 115 000,00	0,00		1 230 000,00	1 230 000,00	0,00	1 230 000,00	1 230 000,00
6132	Locations immobilières	33 600,00	0,00		33 600,00	33 600,00	0,00	33 600,00	33 600,00
61351	Matériel roulant	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	96 620,00	0,00		65 000,00	65 000,00	0,00	65 000,00	65 000,00
614	Charges locatives et de copropriété	19 800,00	0,00		19 800,00	19 800,00	0,00	19 800,00	19 800,00
61521	Entretien terrains	56 500,00	0,00		40 000,00	40 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	28 000,00	0,00		80 000,00	80 000,00	0,00	80 000,00	80 000,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	40 000,00	0,00		21 000,00	21 000,00	0,00	21 000,00	21 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	320 000,00	0,00		290 000,00	290 000,00	0,00	290 000,00	290 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	105 500,00	0,00		97 000,00	97 000,00	0,00	97 000,00	97 000,00
61551	Entretien matériel roulant	21 000,00	0,00		43 500,00	43 500,00	0,00	43 500,00	43 500,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	60 300,00	0,00		45 950,00	45 950,00	0,00	45 950,00	45 950,00
6156	Maintenance	297 505,00	0,00		318 115,00	318 115,00	0,00	318 115,00	318 115,00
6161	Multirisques	86 600,00	0,00		140 000,00	140 000,00	0,00	140 000,00	140 000,00
617	Etudes et recherches	9 565,00	0,00		32 260,00	32 260,00	0,00	32 260,00	32 260,00
6182	Documentation générale et technique	10 750,00	0,00		7 770,00	7 770,00	0,00	7 770,00	7 770,00
6184	Versements à des organismes de formation	15 000,00	0,00		24 600,00	24 600,00	0,00	24 600,00	24 600,00

EMERAINVILLE - VILLE - BP - 2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
6188	Autres frais divers	50 664,00	0,00		61 140,00	61 140,00	0,00	61 140,00	61 140,00
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	27 700,00	0,00		25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	39 000,00	0,00		39 400,00	39 400,00	0,00	39 400,00	39 400,00
6228	Divers	14 880,00	0,00		13 780,00	13 780,00	0,00	13 780,00	13 780,00
6231	Annonces et insertions	16 200,00	0,00		10 900,00	10 900,00	0,00	10 900,00	10 900,00
6232	Fêtes et cérémonies	76 020,00	0,00		81 465,00	81 465,00	0,00	81 465,00	81 465,00
6234	Réceptions	1 200,00	0,00		1 100,00	1 100,00	0,00	1 100,00	1 100,00
6236	Catalogues et imprimés	118 000,00	0,00		25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00
6238	Divers	0,00	0,00		2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00
6245	Transports de personnes extérieures	0,00	0,00		47 255,00	47 255,00	0,00	47 255,00	47 255,00
6247	Transports collectifs	47 975,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	1 250,00	0,00		1 250,00	1 250,00	0,00	1 250,00	1 250,00
6261	Frais d'affranchissement	13 500,00	0,00		12 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00
6262	Frais de télécommunications	57 500,00	0,00		58 500,00	58 500,00	0,00	58 500,00	58 500,00
627	Services bancaires et assimilés	3 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	3 565,00	0,00		3 415,00	3 415,00	0,00	3 415,00	3 415,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	324 800,00	0,00		347 500,00	347 500,00	0,00	347 500,00	347 500,00
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	0,00	0,00		22 800,00	22 800,00	0,00	22 800,00	22 800,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	21 240,00	0,00		55 240,00	55 240,00	0,00	55 240,00	55 240,00
62878	Remb. frais à des tiers	3 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
6288	Autres services extérieurs	41 950,00	0,00		146 961,00	146 961,00	0,00	146 961,00	146 961,00
63512	Taxes foncières	47 000,00	0,00		60 000,00	60 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00
63513	Autres impôts locaux	7 500,00	0,00		7 500,00	7 500,00	0,00	7 500,00	7 500,00
6358	Autres droits	600,00	0,00		600,00	600,00	0,00	600,00	600,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	1 500,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	6 839 192,00	0,00		7 107 925,00	7 107 925,00		7 107 925,00	7 107 925,00
6218	Autre personnel extérieur	6 832,00	0,00		7 506,00	7 506,00		7 506,00	7 506,00
6331	Versement mobilité	69 685,00	0,00		71 401,00	71 401,00		71 401,00	71 401,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	17 339,00	0,00		17 885,00	17 885,00		17 885,00	17 885,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	61 130,00	0,00		62 422,00	62 422,00		62 422,00	62 422,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	10 486,00	0,00		10 697,00	10 697,00		10 697,00	10 697,00
64111	Rémunération principale titulaires	2 719 346,00	0,00		2 753 355,00	2 753 355,00		2 753 355,00	2 753 355,00
64112	SFT, indemnité de résidence	186 501,00	0,00		131 221,00	131 221,00		131 221,00	131 221,00
64113	NBI	0,00	0,00		32 132,00	32 132,00		32 132,00	32 132,00
64118	Autres indemnités	1 092 937,00	0,00		1 182 472,00	1 182 472,00		1 182 472,00	1 182 472,00

EMERAINVILLE - VILLE - BP - 2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
64131	Rémunérations	755 823,00	0,00		811 883,00	811 883,00		811 883,00	811 883,00
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00		11 788,00	11 788,00		11 788,00	11 788,00
64138	Primes et autres indemnités	97 129,00	0,00		82 411,00	82 411,00		82 411,00	82 411,00
6451	Colisations à l'U.R.S.S.A.F.	617 762,00	0,00		644 447,00	644 447,00		644 447,00	644 447,00
6453	Colisations aux caisses de retraites	873 363,00	0,00		939 063,00	939 063,00		939 063,00	939 063,00
6454	Colisations aux A.S.S.E.D.I.C.	29 615,00	0,00		35 705,00	35 705,00		35 705,00	35 705,00
6455	Colisations pour assurance du personnel	219 341,00	0,00		261 000,00	261 000,00		261 000,00	261 000,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	0,00	0,00		1 200,00	1 200,00		1 200,00	1 200,00
6458	Colis. aux autres organismes sociaux	44 869,00	0,00		11 081,00	11 081,00		11 081,00	11 081,00
6472	Prestations familiales directes	2 500,00	0,00		4 000,00	4 000,00		4 000,00	4 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	17 000,00	0,00		17 800,00	17 800,00		17 800,00	17 800,00
6478	Autres charges sociales diverses	15 569,00	0,00		14 846,00	14 846,00		14 846,00	14 846,00
6488	Autres	1 965,00	0,00		3 610,00	3 610,00		3 610,00	3 610,00
014	Atténuations de produits	55 000,00	0,00		70 000,00	70 000,00		70 000,00	70 000,00
7392221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	55 000,00	0,00		70 000,00	70 000,00		70 000,00	70 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	300 118,00	0,00	0,00	362 512,00	362 512,00	0,00	362 512,00	362 512,00
65134	Aides	8 300,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65311	Indemnités de fonction	112 000,00	0,00		113 944,00	113 944,00	0,00	113 944,00	113 944,00
65312	Frais de mission et de déplacement	800,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
65313	Colisations de retraite	18 011,00	0,00		12 665,00	12 665,00	0,00	12 665,00	12 665,00
65314	Colis. sécurité sociale - part patronale	7 512,00	0,00		6 800,00	6 800,00	0,00	6 800,00	6 800,00
65315	Formation	22 400,00	0,00		22 788,00	22 788,00	0,00	22 788,00	22 788,00
653172	Colis.fonds financ.allocation fin mandat	55,00	0,00		55,00	55,00	0,00	55,00	55,00
6541	Créances admises en non-valeur	2 000,00	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
6542	Créances éteintes	0,00	0,00		85 920,00	85 920,00	0,00	85 920,00	85 920,00
65568	Autres contributions	14 000,00	0,00		12 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00
657341	Subv. fonct. communes membres du GFP	3 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657348	Subv. fonct. autres communes	1 400,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657362	Subv. Fonct. BA/régies	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657363	Subv.Fonct. CCAS/CIAS	33 150,00	0,00		35 550,00	35 550,00	0,00	35 550,00	35 550,00
65741	Subv. de fonctionnement aux ménages	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

EMERAINVILLE - VILLE - BP - 2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
			I			II			
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	30 610,00	0,00		28 310,00	28 310,00	0,00	28 310,00	28 310,00
65811	Droits d'utilisat* - informatique nuage	37 200,00	0,00		30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
65818	Autres	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6583	Int. moratoires et pénalités sur marchés	0,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
6584	Amendes fiscales et pénales	500,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
65888	Autres	9 180,00	0,00		5 980,00	5 980,00	0,00	5 980,00	5 980,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		11 812 791,00	0,00	0,00	12 379 558,00	12 379 558,00	0,00	12 379 558,00	12 379 558,00
66	Charges financières	137 210,00	0,00		173 111,00	173 111,00		173 111,00	173 111,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	137 800,00	0,00		171 111,00	171 111,00		171 111,00	171 111,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-2 500,00	0,00		2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	1 910,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	1 200,00	0,00		700,00	700,00		700,00	700,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 200,00	0,00		700,00	700,00		700,00	700,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	75 000,00			95 000,00	95 000,00		95 000,00	95 000,00
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	0,00			20 000,00	20 000,00		20 000,00	20 000,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	25 000,00			25 000,00	25 000,00		25 000,00	25 000,00
6865	Dot. prov. risques et charges financiers	50 000,00			50 000,00	50 000,00		50 000,00	50 000,00
022	Dépenses Imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		213 410,00	0,00	0,00	268 811,00	268 811,00		268 811,00	268 811,00
Total des dépenses réelles		12 026 201,00	0,00	0,00	12 648 369,00	12 648 369,00	0,00	12 648 369,00	12 648 369,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			400 000,00	400 000,00		400 000,00	400 000,00
047	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	1 003 000,00			1 060 000,00	1 060 000,00		1 060 000,00	1 060 000,00
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6811	Dot. amort. immos incorporables	1 003 600,00			1 060 000,00	1 060 000,00		1 060 000,00	1 060 000,00

EMERAINVILLE - VILLE - BP - 2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		1 003 600,00			1 460 000,00	1 460 000,00		1 460 000,00	1 460 000,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	2 000,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	2 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 58 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE						B2
Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		13 082 848,46	0,00	13 253 951,71	13 253 951,71	13 253 951,71
013	Atténuations de charges (3)	45 000,00	0,00	16 000,00	16 000,00	16 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	40 000,00	0,00	11 000,00	11 000,00	11 000,00
6459	Remb. charges sécu. sociale et prévoyance	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	560 150,00	0,00	670 100,00	670 100,00	670 100,00
70321	Stationnement et location voie publique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70323	Red. occupation dom. public	13 500,00	0,00	14 500,00	14 500,00	14 500,00
70328	Autres droits stationnement et location	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70612	Redevance spéciale enlèvement ordures	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7062	Redevances services à caractère culturel	60 100,00	0,00	55 000,00	55 000,00	55 000,00
70632	Redevances services à caractère loisir	55 850,00	0,00	105 000,00	105 000,00	105 000,00
7066	Redevances services à caractère social	157 000,00	0,00	164 000,00	164 000,00	164 000,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	227 800,00	0,00	248 600,00	248 600,00	248 600,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
70878	Remb. frais par des tiers	44 400,00	0,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	1 982 380,00	0,00	1 982 388,00	1 982 388,00	1 982 388,00
73211	Attribution de compensation	1 982 380,00	0,00	1 982 388,00	1 982 388,00	1 982 388,00
731	Fiscalité locale	7 809 500,00	0,00	7 897 350,00	7 897 350,00	7 897 350,00
73111	Impôts directs locaux	7 200 000,00	0,00	7 395 850,00	7 395 850,00	7 395 850,00
73123	Taxe com add droit mut ou pub foncière	380 000,00	0,00	220 000,00	220 000,00	220 000,00
73133	Taxe enlèvement ordures ménagères et ass	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73141	Taxe sur la conso. finale d'électricité	180 000,00	0,00	230 000,00	230 000,00	230 000,00
731731	Impôt sur les cercles et maisons de jeux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure	48 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
7318	Autres	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00
74	Dotations et participations (3)	1 968 612,00	0,00	1 878 258,00	1 878 258,00	1 878 258,00
74111	Dotation forfaitaire des communes	775 710,00	0,00	770 000,00	770 000,00	770 000,00
741121	DSR des communes	95 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
744	FCTVA	22 000,00	0,00	57 000,00	57 000,00	57 000,00
74718	Autres participations Etat	1 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
7473	Participation départements	46 302,00	0,00	52 400,00	52 400,00	52 400,00
74741	Participation communes membres du GFP	9 000,00	0,00	10 100,00	10 100,00	10 100,00
747888	Autres	631 200,00	0,00	727 552,00	727 552,00	727 552,00
7482	Compens. perte taxe add. droits enreg.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

EMERAINVILLE - VILLE - BP - 2024

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
748314	Dotation compensations / TP - syndicale	3 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	127 000,00	0,00	155 206,00	155 206,00	155 206,00
74836	Altrib, fonds départ. péréquat, de la TP	0,00	0,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00
74888	Autres	257 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	618 105,00	0,00	731 605,00	731 605,00	731 605,00
752	Revenus des immeubles	473 105,00	0,00	539 105,00	539 105,00	539 105,00
755	Dédits et pénalités perçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75813	Redev. fermiers et concessionnaires	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
75888	Autres	145 000,00	0,00	182 500,00	182 500,00	182 500,00
Total des recettes de gestion des services		12 983 747,00	0,00	13 175 701,00	13 175 701,00	13 175 701,00
76	Produits financiers	26,96	0,00	50,71	50,71	50,71
7688	Autres	26,96	0,00	50,71	50,71	50,71
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	46 800,00		25 000,00	25 000,00	25 000,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	46 800,00		25 000,00	25 000,00	25 000,00
Total des recettes réelles		13 030 573,96	0,00	13 200 751,71	13 200 751,71	13 200 751,71
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	52 274,50		53 200,00	53 200,00	53 200,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résultat	52 274,50		53 200,00	53 200,00	53 200,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		52 274,50		53 200,00	53 200,00	53 200,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

EMERAINVILLE - VILLE - BP - 2024

- (6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières (telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié).
- (8) Destiné à retracer le prélevement de la part non départementale de la taxe.
- (9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la déclaration de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5196 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INT88900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'Assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Préfil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Caractéristique d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
								Emprunts et dettes à l'origine du contrat						
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					13 134 966,28									
1641 Emprunts en euros (total)					13 134 966,28									
00000131810	GRCAM DE LA BRIE	12/05/2014	30/05/2014	28/08/2014	325 000,00	V		1,880	0,000		T	P	N	A-1
03082009	CAF DE SEINE ET MARNE	01/04/2010	01/04/2010	01/04/2011	166 666,00	F		0,000	0,000		A	P	N	A-1
1161873	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	01/10/2009	01/10/2009	01/12/2009	7 855,91	R		2,550	0,000		A	P	N	A-1
1161874	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	01/10/2009	01/10/2009	01/01/2010	49 293,00	V		2,550	0,000		A	P	N	A-1
1209947	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	30/11/2011	28/12/2011	01/08/2012	500 000,00	V		2,240	0,000		T	C	N	A-1
1212247	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	21/12/2011	02/04/2012	01/08/2012	400 000,00	V		2,240	0,000		T	C	N	A-1
1239006	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	07/12/2012	29/03/2013	01/07/2013	700 000,00	V		2,428	0,000		T	C	N	A-1
1321281	CREDIT AGRICOLE BRIE PICARDIE	03/12/2020	23/12/2020	31/12/2020	1 000 000,00	F		0,670	0,000		T	E	N	A-1
1461235	CREDIT AGRICOLE BRIE PICARDIE	04/08/2021	21/09/2021	15/12/2021	1 500 000,00	F		0,570	0,000		T	E	N	A-1
1515464	CREDIT AGRICOLE BRIE PICARDIE	07/12/2021	24/12/2021	31/12/2021	500 000,00	F		0,610	0,000		T	C	N	A-1
32710	PROCLIA	01/10/2009	01/10/2009	22/02/2010	97 940,28	V		2,000	0,000		A	P	N	A-1
459928G	CAISSE D'EPARGNE	08/05/2023	14/05/2023	08/09/2024	400 000,00	V		0,000	0,000		T	C	N	A-1
5147299	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	17/08/2016	05/09/2016	01/09/2017	250 000,00	F		0,000	0,000		A	P	N	A-1
5150085	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	17/08/2016	17/09/2016	01/12/2016	150 000,00	V		0,000	1,730		I	U	N	A-1
5150086	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	17/08/2016	12/09/2016	01/03/2017	235 000,00	F		1,100	0,000		T	P	N	A-1
53252/5150082	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	17/08/2016	28/09/2016	01/12/2016	355 000,00	V		1,750	0,000		T	C	N	A-1
53252/5150083	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	17/08/2016	10/11/2016	01/03/2017	495 000,00	F		1,100	0,000		T	P	N	A-1
5512541	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	01/12/2022	05/12/2022	01/04/2023	500 000,00	V		3,170	0,000		T	P	N	A-1

EMERAINVILLE - VILLE - BP - 2024

Natura (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé (8)	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
715367	CREDIT AGRICOLE BRIE PICARDIE	17/11/2017	29/11/2017	29/11/2017	500 000,00	F		1,300	0,000		T	P	N	A-1
72106183004	CRCAM DE LA BRIE	01/10/2009	01/10/2009	05/12/2009	113 750,00	F		3,850	0,000		T	P	N	A-1
72153700176	CRCAM DE LA BRIE	30/09/2009	01/10/2009	17/10/2009	166 400,42	F		2,410	0,000		T	P	N	A-1
72172307087	CRCAM DE LA BRIE	21/12/2009	21/12/2009	05/03/2010	600 000,00	V		0,880	0,000		T	C	N	A-1
72186634746	CRCAM DE LA BRIE	02/12/2010	28/12/2010	27/03/2011	1 000 000,00	V		1,685	0,000		T	C	N	A-1
881026	CREDIT AGRICOLE BRIE PICARDIE	03/04/2019	10/03/2020	10/05/2019	1 000 000,00	F		2,200	0,000		M	C	N	A-1
A75115151	CAISSE D'EPARGNE IDF PARIS	08/09/2015	01/10/2015	01/01/2016	1 808 060,57	F		2,480	0,000		T	P	N	A-1
MON264303EUR	CAISSE FRANCAISE FINANCEMENT LOCAL	01/01/2009	30/01/2009	01/03/2009	300 000,00	V		0,996	0,000		M	C	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
1644 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (8)					0,00									

EMERAINVILLE - VILLE - BP - 2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat											Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péri- odicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
	Organisme prêteur ou chef de file	Niveau de taux (5)	Taux actuel																					
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00																			
1687 Autres dettes (total)					0,00																			
Total général					13 134 966,28																			

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IUC2010150/12 du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

EMERAINVILLE - VILLE - BP - 2024

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Taux d'intérêt			Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)				
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		7 594 741,25				789 404,26	153 997,21	0,00	18 052,84	
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		7 594 741,25				789 404,26	153 997,21	0,00	18 052,84	
00000131910	N	0,00	A-1	119 166,63	6,00	V		0,000	21 666,68	4 789,99	0,00	389,76
03082009	N	0,00	A-1	22 222,09	2,00	F		0,000	11 111,07	0,00	0,00	0,00
1161873	N	0,00	A-1	546,92	1,00	R		0,000	630,43	48,83	0,00	2,04
1161874	N	0,00	A-1	9 482,32	3,00	V		0,000	3 174,62	227,82	0,00	244,42
1209947	N	0,00	A-1	116 666,81	4,00	V		0,000	33 333,32	3 647,24	0,00	430,11
1212247	N	0,00	A-1	93 333,19	4,00	V		0,000	26 666,68	2 917,79	0,00	344,09
1239006	N	0,00	A-1	209 999,86	5,00	V		0,000	46 666,68	10 093,08	0,00	2 347,34
1321281	N	0,00	A-1	850 000,00	17,00	F		0,000	50 000,00	5 904,38	0,00	140,81
1461235	N	0,00	A-1	1 275 000,00	13,00	F		0,000	100 000,00	7 623,15	0,00	318,58
1515464	N	0,00	A-1	433 333,36	13,00	F		0,000	33 333,32	2 770,21	0,00	115,87
32710	N	0,00	A-1	29 444,05	5,00	V		0,000	5 546,98	699,82	0,00	503,37
459928G	N	0,00	A-1	400 000,00	19,00	V		0,000	42 105,28	23 740,21	0,00	0,00
5147299	N	0,00	A-1	162 500,00	13,00	F		0,000	12 500,00	0,00	0,00	0,00
5150085	N	0,00	A-1	105 187,50	13,00	V		1,750	8 250,00	2 282,08	0,00	150,73
5150086	N	0,00	A-1	158 529,45	13,00	F		0,000	11 286,14	1 814,06	0,00	143,13
53252/5150082	N	0,00	A-1	226 312,50	13,00	V		0,000	17 750,00	3 916,00	0,00	321,10
53252/5150083	N	0,00	A-1	333 924,02	13,00	F		0,000	23 772,91	3 821,09	0,00	301,49
5512541	N	0,00	A-1	492 350,33	24,00	V		0,000	7 649,67	14 727,91	0,00	4 999,45
715387	N	0,00	A-1	311 596,59	9,00	F		0,000	32 428,17	4 314,67	0,00	344,98
72106193004	N	0,00	A-1	21 125,00	4,00	F		0,000	6 500,00	994,91	0,00	59,60
72153700176	N	0,00	A-1	54 832,68	5,00	F		0,000	10 197,94	1 475,54	0,00	269,32
72172307087	N	0,00	A-1	180 000,00	6,00	V		0,000	30 000,00	5 383,53	0,00	347,36
72186634746	N	0,00	A-1	355 186,55	7,00	V		0,000	50 740,92	10 884,11	0,00	109,52
981026	N	0,00	A-1	794 615,92	16,00	F		0,000	51 822,72	18 516,63	0,00	1 029,03
A75115151	N	0,00	A-1	836 052,74	12,00	F		0,000	132 270,69	22 790,64	0,00	5 127,19
MON264303EUR	N	0,00	A-1	3 332,74	1,00	V		0,000	20 000,04	603,52	0,00	13,55

EMERAINVILLE - VILLE - BP - 2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total généraux		0,00		7 394 741,25					789 404,26	153 997,21	0,00	18 052,84

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux (intérêt) : F = fixe ; V = variable simple ; C = complexe (soit à dire un taux variable, qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 65111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 658.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 765.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, Indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couverte et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couverte et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 Juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écart d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 666.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 766.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
		Indices zone euro	Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	Ecart d'indices zone euro	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	Ecart d'indices hors zone euro	Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (floor)	Nombre de produits	26	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,02	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	7 594 741,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange (swapion)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe repose le calcul de l'encours au 01/01/24 après opérations de couverture éventuelles.

EMERAINVILLE - VILLE - BP - 2024

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture							Primes éventuelles		
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, swapet, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture						Catégorie d'emprunt (8)		
		Taux payé (5)		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Avant opération de couverture	Après opération de couverture	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768			
Taux fixe (total)							0,00	0,00		
Taux variable simple (total)							0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)							0,00	0,00		
Total							0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	B1.6

B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Au profit des organismes de droit privé</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Au profit des organismes de droit public</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 669.

EMERAINVILLE - VILLE - BP - 2024

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	B1.7

B1.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
----------	-----------------------------	------------------------	------------------

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Durée (en années)	Délibération du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 500€		
	Catégories de biens amortis		
L	Matériel de bureau	5	03/07/2017
L	Matériel de transport	5	03/07/2017
L	Frais d'études, de recherches et de développement	5	03/07/2017
L	Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme	10	03/07/2017
L	Autres agencements et aménagements de terrains	10	03/07/2017
L	Immeubles de rapport	20	03/07/2017
L	Matériel informatique	2	04/12/2023
L	Camions et véhicules industriels	4	04/12/2023
L	Installation de ventilation	10	04/12/2023
L	Pompes, appareils électromécaniques, installations de chauffage (y compris chaudières)	10	04/12/2023
L	Bâtiments légers, abris	10	04/12/2023
L	Autres immobilisations incorporelles	5	04/12/2023
L	Frais d'insertion	5	04/12/2023
L	Autres immobilisations corporelles	6	04/12/2023
L	Mobilier	10	04/12/2023
L	Autres installations, matériel et outillage techniques	8	04/12/2023
L	Matériel et outillage de voirie	20	04/12/2023
L	Brevets, licences, marques et procédés, logiciels, site internet, droits et valeurs similaires	2	04/12/2023
L	Installations générales, agencements et aménagements divers	10	04/12/2023

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS	B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant Initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour fin, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ..).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.4

CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II	0,00

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231 4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES	B8

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					0,00
FONCTIONNEMENT (total)					53 860,00
657363		Subvention annuelle 2024	CCAS	Association	35 550,00
6574		Subvention annuelle 2024	LEIPY	Association	2 000,00
6574		Subvention annuelle 2024	AHEM	Association	200,00
6574		Subvention annuelle 2024	SOUVENIR FRANCAIS	Association	200,00
6574		Subvention annuelle 2024	AIKIDO TRADITIONNEL	Association	800,00
6574		Subvention annuelle 2024	GONG ACADEMIE	Association	2 000,00
6574		Subvention annuelle 2024	EMERAINVILLE	Association	2 800,00
6574		Subvention annuelle 2024	UNION NATIONAL DES COMBATTANTS	Association	230,00
6574		Subvention annuelle 2024	COOPERATIVE PRIMAIRE MARE L'EMBUCHE	Association	200,00
6574		Subvention annuelle 2024	COOPERATIVE PRIMAIRE MALNOUE	Association	250,00
6574		Subvention annuelle 2024	COOPERATIVE PRIMAIRE LAVOISIER	Association	230,00
6574		Subvention annuelle 2024	COOPERATIVE PRIMAIRE JEAN JAURES	Association	250,00
6574		Subvention annuelle 2024	COOPERATIVE PRIMAIRE BOIS D'EMERY	Association	100,00
6574		Subvention annuelle 2024	COOPERATIVE MATERNELLE MARE L'EMBUCHE	Association	100,00
6574		Subvention annuelle 2024	COOPERATIVE MATERNELLE MALNOUE	Association	200,00
6574		Subvention annuelle 2024	COOPERATIVE MATERNELLE LAVOISIER	Association	350,00
6574		Subvention annuelle 2024	JEAN JAURES	Association	2 000,00
6574		Subvention annuelle 2024	FIL D'OR	Association	2 000,00
6574		Subvention annuelle 2024	UNION MULTI SPORT DE PONTAULT COMBAULT	Association	2 400,00
6574		Subvention annuelle 2024	SECTION BASKET CYCLO CLUB	Association	12 000,00
6574		Subvention annuelle 2024	FOOTBALL CLUB	Association	

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N							
GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		47,00	0,00	47,00	32,00	1,00	33,00
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	7,00	0,00	7,00	3,00	1,00	4,00
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ERE CLASSE	C	11,00	0,00	11,00	11,00	0,00	11,00
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2EME CLASSE	C	9,00	0,00	9,00	4,00	0,00	4,00
ATTACHE	A	5,00	0,00	5,00	3,00	0,00	3,00
ATTACHE PRINCIPAL	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
REDACTEUR	B	3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CLASSE	B	5,00	0,00	5,00	2,00	0,00	2,00
REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CLASSE	B	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		52,00	0,00	52,00	34,00	4,00	38,00
ADJOINT TECHNIQUE	C	24,00	0,00	24,00	14,00	3,00	17,00
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ERE CLASSE	C	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2EME CLASSE	C	14,00	0,00	14,00	10,00	0,00	10,00
AGENT DE MAITRISE	C	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	C	4,00	0,00	4,00	3,00	0,00	3,00
TECHNICIEN	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CLASSE	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CLASSE	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		15,00	0,00	15,00	9,00	0,00	9,00
AGENT SOCIAL	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00

EMERAINVILLE - VILLE - BP - 2024

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
AGENT SOCIAL PRINCIPAL 1ERE CLASSE	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ATSEM PRINCIPAL 1ERE CLASSE	C	5,00	0,00	5,00	4,00	0,00	4,00
ATSEM PRINCIPAL 2EME CLASSE	C	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
EDUCATEUR JEUNES ENFANTS	A	3,00	0,00	3,00	1,00	0,00	1,00
EDUCATEUR JEUNES ENFANTS CLASSE EXCEPTIONNELLE	A	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		13,00	0,00	13,00	8,00	1,00	9,00
AUXILIAIRE PUERICULTURE CLASSE NORMALE	B	7,00	0,00	7,00	2,00	1,00	3,00
AUXILIAIRE PUERICULTURE CLASSE SUPERIEURE	B	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
INFIRMIERE SOINS GENERAUX CLASSE SUPERIEURE	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
EDUCATEUR DES APS	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
EDUCATEUR DES APS PRINCIPAL 2EME CLASSE	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
OPERATEUR DES APS QUALIFIE	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE CULTURELLE (h)		1,00	1,00	2,00	2,00	0,00	2,00
ASSISTANT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL 1ERE CLASSE	B	1,00	1,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE ANIMATION (i)		33,00	0,00	33,00	14,00	2,00	16,00
ADJOINT ANIMATION	C	12,00	0,00	12,00	2,00	2,00	4,00
ADJOINT ANIMATION PRINCIPAL 1ERE CLASSE	C	7,00	0,00	7,00	4,00	0,00	4,00
ADJOINT ANIMATION PRINCIPAL 2EME CLASSE	C	8,00	0,00	8,00	4,00	0,00	4,00
ANIMATEUR	B	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
ANIMATEUR PRINCIPAL 1ERE CLASSE	B	3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
ANIMATEUR PRINCIPAL 2EME CLASSE	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE POLICE (j)		14,00	0,00	14,00	11,00	0,00	11,00
BRIGADIER CHEF PRINCIPAL	C	7,00	0,00	7,00	7,00	0,00	7,00
CHEF DE SERVICE DE PM	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
GARDIEN - BRIGADIER	C	6,00	0,00	6,00	4,00	0,00	4,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		3,00	3,00	6,00	0,00	5,00	5,00

EMERAINVILLE - VILLE - BP - 2024

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
ASSISTANT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	B	0,00	3,00	3,00	0,00	2,00	2,00
ASSISTANTE MATERNELLE		3,00	0,00	3,00	0,00	3,00	3,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		181,00	4,00	185,00	112,00	13,00	125,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1955. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalents temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

EMERAINVILLE - VILLE - BP - 2024

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique
 URB : Urbanisme (et/ou aménagement urbain).
 S : Social
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (Indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP)
 332-23-1* Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2* Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
 332-13 Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 Vacance temporaire d'un emploi.
 332-8-1* Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2* Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3* Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4* Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5* Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la qualité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-6* Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 332-5 : Contratuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concède et remplit avant l'achèvement de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 333-353 Médailles particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
 343-1 343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 333-1 333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
 A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être libellés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 329-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
01/08/2018 -	BABILOU EVANCIA (6 ans)			1 603 200,00
01/09/2019 -	ELIOR (7 ans)			4 949 880,00
01/09/2019 -	TILLOU CRECHE (6 ans)			831 600,00
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-909 634,61	-909 634,61
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	818 320,90	818 320,90
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-91 313,71	-91 313,71

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 (C)	91 313,71	91 313,71
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-91 313,71	-91 313,71
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	814 312,79	814 312,79
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	1 906 000,00	1 906 000,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	1 183 000,92	1 183 000,92

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		814 312,79	814 312,79
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		761 112,79	761 112,79
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	750 000,00	750 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	11 112,79	11 112,79
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		53 200,00	53 200,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
10222	FCTVA	0,00	0,00
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	53 200,00	53 200,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES	
EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		1 906 000,00	III
Ressources propres externes de l'année (a)		440 000,00	440 000,00
10222	FCTVA	350 000,00	350 000,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	90 000,00	90 000,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		1 466 000,00	1 466 000,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2802	Frais liés à la réalisation de document	3 551,00	3 551,00
28031	Frais d'études	1 564,00	1 564,00
28033	Frais d'insertion	344,00	344,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	420,00	420,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	6 892,00	6 892,00
28128	Autres aménagements de terrains	135 000,00	135 000,00
281321	Immeubles de rapport	35 750,00	35 750,00
281328	Autres bâtiments privés	100 000,00	100 000,00
281351	Bâtiments publics	210 000,00	210 000,00
281352	Bâtiments privés	200 000,00	200 000,00
2815731	Matériel roulant	19 728,00	19 728,00
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	10 551,00	10 551,00
28158	Autres inst., matériel, outill. techniques	119 500,00	119 500,00
281821	Matériel de transport ferroviaire	0,00	0,00
281828	Autres matériels de transport	49 800,00	49 800,00
281831	Matériel informatique scolaire	10 000,00	10 000,00
281838	Autre matériel informatique	50 000,00	50 000,00
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	0,00	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	13 000,00	13 000,00
28185	Matériel de téléphonie	500,00	500,00
28188	Autres immo. corporelles	93 400,00	93 400,00
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (5)		
33...	En-cours de production de biens (5)		
35...	Stocks de produits (5)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	6 000,00	6 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	400 000,00	400 000,00

- (1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
- (2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
- (3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.
- (4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.
- (5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

EMERAINVILLE - VILLE - BP - 2024

IV – ANNEXES							IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS							D3
Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)	
Part régionale des ressources							
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Part départementale des ressources							
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Part communale des ressources							
TFPB		13 807 000,00	+2,44	64,27	8 873 759,00	+2,44	
TFPNB		34 300,00	-3,21	53,93	18 498,00	-3,21	
CFE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires		305 200,00	-27,97	9,90	30 215,00	-27,97	
TOTAL		0,00	0,00		8 922 472,00	0,00	

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-077-217701697-20240403-20240429-DE

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 23

Nombre de suffrages exprimés : 28

VOTES :

Pour : 20

Contre : 8







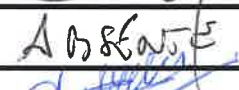
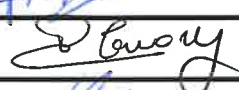







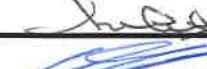


Abstentions : 0

Date de convocation : 21/03/2024

Présenté par Le Maire (1),
A Emerainville, le 03/04/2024

Délibéré par l'assemblée délibérante de la Collectivité Territoriale d'Emerainville(2), réunie en session vote du Budget Primitif 2024
A Emerainville, le 03/04/2024

Les membres de l'assemblée délibérante délibérante de la Collectivité Territoriale d'Emerainville (2),(3).

ANNOQRI Hanane	
BITBOL Jean Luc	
BOTTASSO Andrée	M. Bottasso
BRESSON Karin	
BUTUL Danielle	
COURTOIS Guillaume	
COVIN Henry	
DIVOUX Angélique	ABSENTE
FABRIGAT Michelle	
FAVORY Ghislaine	
HASCOET Ronan	
HULEUX Jacques	
IKHENACHE Malek	
KELYOR Alain	
LAFLEUR Alain	
LE MEUR Bernard	
LEVRON Denis	
MAAH Monique	
MATE Jacques	
MOREL Claude	

REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2024




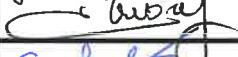





Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2024

Application agréée E-legalite.com

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

PARIZIA Pierre	
PIRRONI Christophe	
POURCEL Michèle	
QUINION Christophe	
ROBERT Frédéricque	
ROBINET Denis	
STOCKER Martine	
TOMAS Elodie	
TOUCHARD Aurélie	

Certifié exécutoire par Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le _____, et de la publication le _____
A Emerainville, le _____

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-077-217701697-20240403-20240429-DE